



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## fontaine Histoire de la Liberté

Question écrite n° 84587

### Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la vague d'émotion suscitée par l'annonce de la destruction imminente de la fontaine « Histoire de la Liberté », place Léon-Blum, à Paris 11e. Cette annonce date de trois mois déjà et aucune mesure de protection n'a été prise à ce jour pour empêcher cette destruction. Elle lui rappelle qu'en vertu de la loi du 31 décembre 1913 et des textes modificatifs, il peut surseoir à ce désastre artistique et financier par son droit de prendre une décision d'instance de classement. Ainsi serait ouvert un délai d'un an pendant lequel l'administration pourrait mettre en oeuvre la procédure normale de protection. Elle lui demande de lui préciser si telle est bien son intention.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre de la culture et de la communication sur la fontaine « Histoire de la Liberté » par les questions 84587, 84588 et 84589 parues au Journal officiel le 31 janvier 2006, et demande si une instance de classement parmi les monuments historiques pourrait être prise pour cette fontaine située place Léon-Blum, dans le 11e arrondissement de Paris et menacée par un projet de démolition. Cette fontaine a été conçue par M. Bernard Fonquernie au début des années 1980, et intègre un relief acquis par la ville de Paris en 1978 et exécuté par M. Marcello Tommasi. La Ville de Paris a décidé la suppression de cette fontaine dans le contexte du réaménagement projeté de la place Léon Blum, destiné à redonner à la place une unité paysagère. En dépit de ses qualités artistiques, cette réalisation est trop récente pour bénéficier d'une protection au titre des monuments historiques. Toutefois la ville de Paris a engagé des études pour trouver à la sculpture de M. Tommasi une nouvelle destination.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84587

**Rubrique :** Patrimoine culturel

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2006, page 832

**Réponse publiée le :** 28 mars 2006, page 3369